

MAIRIE des 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> Arts	
ARRIVE LE 26/08/22	
Pour Attribution	
<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire	<input type="checkbox"/> AG
<input type="checkbox"/> DGS	<input type="checkbox"/> EC
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Finances
<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Marchés
<input type="checkbox"/> Culture	<input type="checkbox"/>
COPIE A : DGS	

Marseille, le

19 AOUT 2022

Monsieur Pierre BENARROCHE  
Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements  
125, rue du Commandant Rolland  
13285 MARSEILLE Cedex 08

**Cabinet du Maire**

Courrier arrivé le 29.08.22  
N°...17414/22/08/00369

**DOSSIER SUIVI PAR :**

Lionel VIGUIER

Nos réf : DAASAC-40470AMC/2022-07-117675

Vos réf : PB/AMGR/RN/LC - 17414/22/01/00031

PJ : 1 plan d'aménagement

**Objet : Requalification Impasse des Capriers 13008 Marseille**

Monsieur le Maire d'Arrondissements,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez bien voulu appeler l'attention des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant la requalification de l'impasse des Capriers.

Je vous confirme que les travaux de la Métropole sont décalés au mieux à 2024. En effet, ils dépendent du planning des travaux du constructeur qui jouxtent ceux de la voie à créer.

En ce qui concerne votre demande de reprise du plan d'étude, j'ai le plaisir de vous confirmer que le projet est compatible avec une piste cyclable sur chaussée séparée de la circulation automobile par un dispositif physique de type bordure, selon le plan ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire d'Arrondissements, l'expression de ma considération distinguée.

Domnik RAUSCHER